

Séance du Conseil général du 28 mars 2022

- 5. Préavis à l'attention du corps électoral le crédit-cadre de CHF 13'000'000.00 pour la construction d'un nouveau bâtiment scolaire à Champ-Martin, la rénovation du collège à Bévilard ainsi que la rénovation du collège à Malleray pour l'Ecole à journée continue**

**Rapport du Conseil communal**

## **1. Contexte - rappel**

Le 21 juin 2021, le Conseil général a refusé le crédit-cadre de CHF 19'751'500.00 pour la construction d'un nouveau bâtiment scolaire à Malleray et la rénovation des collèges existants à Malleray et Bévillard. En septembre 2021, le législatif a accepté une motion demandant la création d'un Groupe de travail chargé d'élaborer une nouvelle mouture avec un crédit plafonné à CHF 13'000'000.00.

Le Conseil communal a pris connaissance du rapport du Groupe de travail dans sa séance du 24 février 2022. Il salue le travail effectué et constate que celui-ci répond aux exigences de la motion.

## **2. Calendrier prévu**

L'exécutif a tenu compte du calendrier suivant pour le projet des bâtiments scolaires :

### **Votation populaire**

- Séance(s) d'information : août-octobre 2022
- Votation populaire : novembre 2022

### **Nouveau bâtiment à Champ-Martin**

- Finalisation du projet et dépôt de la demande d'autorisation de construire - 1er semestre 2023
- Etudes et appels d'offres - 2e semestre 2023
- Début des travaux - 1er semestre 2024
- Mise en service - 2025

### **Rénovation du collège de Malleray pour accueillir l'école à journée continue**

- Finalisation du projet, études et appels d'offres - 2024
- Début des travaux - printemps 2025
- Mise en service - été 2026

### **Rénovation du collège de Bévillard**

- Finalisation du projet, études et appels d'offres - 2025
- Début des travaux - été 2026
- Mise en service - printemps 2027

### 3. Incidences financières

Selon la planification établie par le Conseil communal, il est prévu un total d'investissements de CHF 24'800'000.00 jusqu'en 2032.

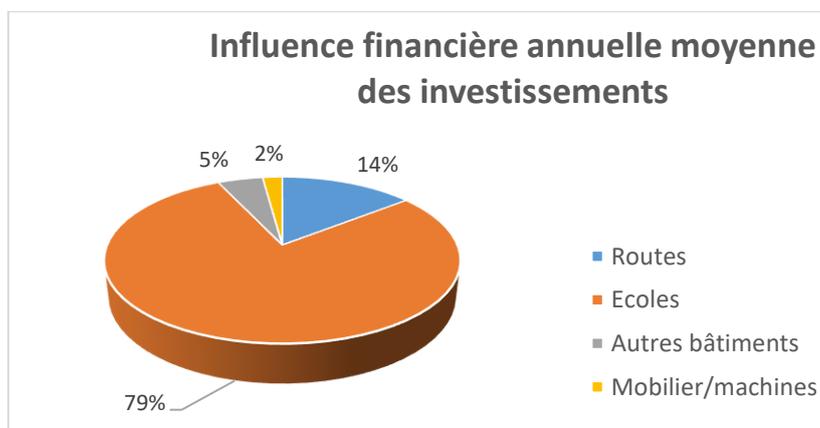
CHF 6'700'000.00 concernent les 3 tâches autofinancées (eau, eaux usées, déchets). Ces investissements n'influencent pas l'évolution de la fortune. En outre, l'amortissement des investissements dans les domaines de l'eau et des eaux usées est prélevé automatiquement du fonds ad hoc, alimenté obligatoirement chaque année, même en l'absence d'investissement.

CHF 18'130'000.00 doivent donc être financés par le biais de l'impôt :

- CHF 3'820'000.00 pour les routes
- CHF 14'130'000.00 pour les bâtiments (dont CHF 13'000'000.00 pour les écoles<sup>1</sup>)
- CHF 180'000.00 pour les machines/mobiliers

Voici l'influence financière annuelle moyenne de ces investissements :

Routes 3 820 000	Amortissement	2.50%	95 500
	Intérêts	1.00%	38 200
	<b>Total routes</b>		<b>133 700</b>
Ecoles 13 000 000	Amortissement	4.00%	520 000
	Intérêts	1.00%	130 000
	Charges induites nouvelle école	1.00%	78 000
	<b>Total écoles</b>		<b>728 000</b>
Autres bâtiments 1 130 000	Amortissement	3.00%	33 900
	Intérêts	1.00%	11 300
	<b>Total autres bâtiments</b>		<b>45 200</b>
Mobilier/machines 180 000	Amortissement	10.00%	18 000
	Intérêts	1.00%	1 800
	<b>Total mobilier/machines</b>		<b>19 800</b>



<sup>1</sup> Les possibilités d'un financement indirect (mécénat) ou d'obtenir des subventions devront être étudiées pour la suite du projet. L'exécutif n'en a pas tenu compte dans ses calculs.

La planification 2023-2032 tient compte, outre le plan des investissements accepté par le Conseil communal, des éléments suivants, notamment :

- Progression fiscale : 2.2 % par an de 2023 à 2032 ;
- Augmentation des charges salariales et charges de matière : 1% durant toute la période de planification ;
- Des charges induites pour le nouveau bâtiment à construire représentant 1 % des coûts de construction et cela à partir de 2025 ;
- Des intérêts sur fonds étrangers suivants :  
2023 : 0.70 %/2024 : 0.80 %/2025 : 0.90 %/2026 : 1.00 %/2027 : 1.10 %/2028 : 1.20 %/2029 : 1.30 %/2030 : 1.40 %/2031 : 1.50 %/2032 : 1.60% ;
- L'excédent du bilan et la réserve de politique financière ont été regroupés sous la rubrique « Fortune nette », deuxième ligne dans les tableaux des scénarios ci-dessous.

En tenant comptes de ces éléments, plusieurs scénarios ont été élaborés (chiffres en milliers de francs) :

<b>Scénario 1 : quotité inchangée, sans investissements planifiés</b>										
	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032
Résultat	-44	64	55	-84	-13	-167	-139	-209	-109	-232
Excédent de bilan (fortune)	4 611	4 675	4 730	4 646	4 633	4 466	4 327	4 118	4 009	3 777
Cash flow	980	1 312	1 313	1 161	1 219	1 052	1 067	927	984	847
Endettement brut	19 500	19 500	19 500	19 500	19 500	19 500	19 500	19 500	19 500	19 500

**Le scénario 1** montre une situation où tous les investissements nouveaux auraient été gelés. Bien entendu, les incidences financières sur les investissements déjà réalisés ou votés ont été calculées dans ce scénario. Le programme de planification financière ne permet pas de réaliser automatiquement une projection de l'endettement. C'est la raison pour laquelle, l'endettement actuel de CHF 19'500'000.00 a été introduit tout au long de la période de planification. Cependant, tenant compte d'un excellent autofinancement (cash-flow), il est fort probable que notre endettement pourrait être réduit de moitié à la fin de la période de planification.

<b>Scénario 2 : quotité inchangée, uniquement investissements planifiés pour les routes</b>										
	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032
Résultat	-90	-5	-123	-274	-201	-354	-337	-407	-307	-421
Excédent de bilan (fortune)	4 565	4 560	4 437	4 163	3 962	3 608	3 271	2 864	2 557	2 136
Cash flow	550	381	1 064	623	907	746	580	821	878	491
Endettement brut	23 500	23 500	23 500	23 500	23 500	23 500	23 500	23 500	23 500	23 500

**Dans le scénario 2**, nous renonçons à investir dans les nouveaux projets en ce qui concerne les bâtiments. Toutes les ressources sont affectées aux routes communales. Pour financer ces différents projets, une augmentation de l'endettement de CHF 4'000'000.00 est prévue à partir de l'année 2023. Bien que nous constatons un

résultat négatif tout au long de la période de planification, notre fortune reste plus que suffisante en 2032. Notre cash-flow nous permet même d'envisager une réduction modérée de notre dette.

<b>Scénario 3 : quotité inchangée, uniquement investissements planifiés pour les bâtiments</b>										
	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032
Résultat	-241	-165	-306	-444	-374	-527	-499	-913	-873	-1 014
Excédent de bilan (fortune)	4 415	4 250	3 944	3 500	3 126	2 599	2 100	1 187	314	-700
Cash flow	-1 349	-4 752	-1 517	-516	953	1 227	1 241	758	755	366
Endettement brut	23 500	27 500	33 500	33 500	33 500	33 500	33 500	33 500	33 500	33 500

**Dans le scénario 3**, toutes nos ressources sont attribuées aux investissements touchant les bâtiments. Une augmentation totale de la dette de CHF 14'000'000.00, répartie dans les années 2023 à 2025, est nécessaire pour financer ces importants projets, car rappelons que nous ne disposons actuellement d'aucune réserve en matière de liquidités. Ce scénario tient compte, tout au long de la période de planification, d'une attribution annuelle de CHF 300'000.00 au financement spécial des bâtiments et de CHF 150'000.00 au financement spécial sur les routes. Les amortissements ainsi que les charges d'entretien sont ensuite prélevés des financements spéciaux correspondants et cela dans la limite des disponibilités.

Le constat est sans appel. Il en ressort un résultat négatif tout au long de la période de planification, une fortune inexistante à l'horizon 2032, un cash-flow moyen négatif et une très importante dette qui ne peut qu'être mise à charge de la génération suivante.

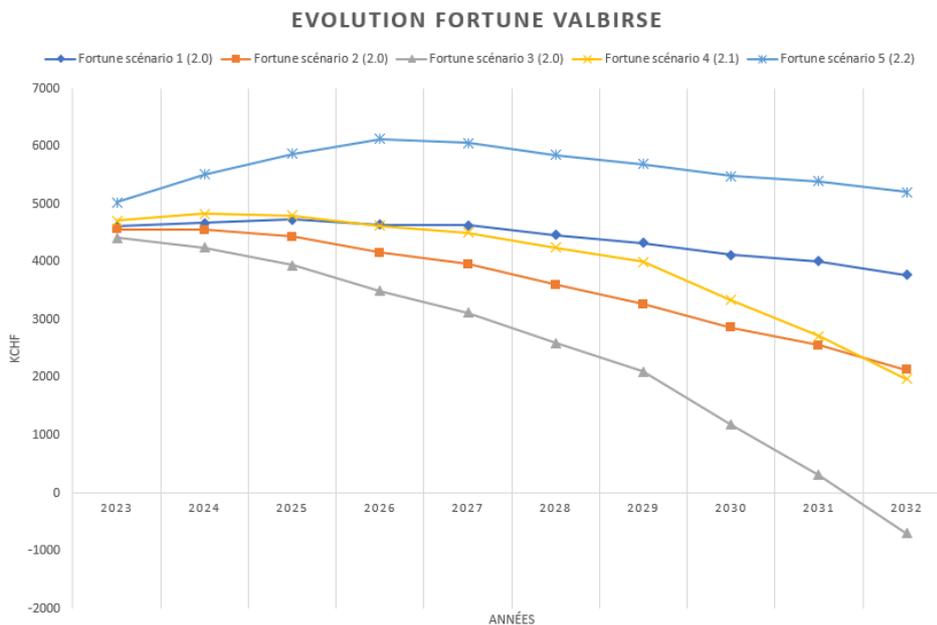
<b>Scénario 4 : quotité 2.1, avec tous les investissements planifiés</b>										
	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032
Résultat	62	118	-28	-179	-118	-265	-246	-662	-618	-745
Excédent de bilan (fortune)	4 717	4 835	4 807	4 628	4 510	4 245	3 999	3 337	2 719	1 974
Cash flow	-2 983	-6 279	-1 463	-1 072	885	630	850	201	1 002	468
Endettement brut	23 500	27 500	35 500	37 500	37 500	37 500	37 500	37 500	37 500	37 500

**Le scénario 4** est le premier qui tient compte d'une augmentation de la quotité d'impôt de 1/10<sup>e</sup>. En plus des investissements réalisés ou votés, tous les investissements planifiés par le Conseil communal ont été pris en compte. Les conséquences financières, qu'ils s'agissent de charges d'amortissements ou de charges induites, ont toutes été intégrées au plan financier. Les résultats négatifs, de même que le découvert moyen de financement, nécessitent d'avoir recours à d'importants fonds étrangers pour financer tous ces investissements. La dette initiale est donc augmentée par palier et atteint CHF 37'500'000.00 en 2026. Rappelons par ailleurs que nous pouvons espérer une augmentation de nos fonds étrangers d'un montant maximum de CHF 21'200'000.00. Enfin, le scénario 4 montre que la fortune comptable fond de quelque 60% à l'horizon 2032.

<b>Scénario 5 : quotité 2.2, avec tous les investissements planifiés</b>										
	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032
Résultat	375	484	357	254	-71	-201	-157	-211	-94	-184
Excédent de bilan (fortune)	5 031	5 515	5 872	6 126	6 055	5 854	5 697	5 486	5 392	5 208
Cash flow	-2 669	-5 913	-1 078	-638	932	694	938	653	1 526	1 029
Endettement brut	23 500	27 500	35 500	35 500	35 500	35 500	35 500	35 500	35 500	35 500

**Le scénario 5**, tout comme le scénario 4, tient compte de l'ensemble des investissements, qu'ils aient été réalisés, votés ou planifiés par le Conseil communal. L'augmentation de la quotité, par contre atteint, 2/10<sup>e</sup>. L'attribution du fonds spécial des bâtiments est portée, dès l'année 2027, à CHF 720'000.00 pour absorber notamment les importants amortissements. Il en va de même pour le fonds des routes dont l'attribution se monte à CHF 280'000.00 à partir de l'année 2023. Du fait de l'augmentation de la quotité et de l'amélioration du cash-flow, l'augmentation de la dette a été fixée initialement à CHF 16'000'000.00 et un désendettement pourrait être envisagé à partir de 2027.

Ce scénario, tel que construit, montre qu'il n'est possible d'investir massivement qu'à la faveur d'une augmentation importante de la quotité d'impôt. Un point négatif réside cependant dans le fait qu'il sera néanmoins très difficile de retrouver un endettement raisonnable ces 10 prochaines années et si la situation devait encore se péjorer, en matière de taux d'intérêts sur fonds étrangers par exemple, notre dette pourrait peser encore très longtemps sur les comptes communaux.



Le Conseil communal précise que ces scénarios sont des hypothèses de travail et qu'elles permettent de se rendre compte des effets mécaniques de certaines décisions ; le scénario 1 ne sert qu'à démontrer les effets financiers si aucun investissement n'est consenti. Si une commune doit certes penser à gérer sainement ses finances, elle doit aussi se préoccuper du maintien et du développement de ses conditions-cadres pour la population.

## **4. Etapes futures**

En cas d'acceptation du projet par le Conseil général, il est prévu de soumettre le crédit-cadre en votation populaire en novembre 2022. Si les ayants droit donnent leur feu vert, le vaste chantier de l'avenir des bâtiments scolaires de Valbirse se concrétisera de manière échelonnée. La priorité sera donnée à la construction du nouveau bâtiment à Champ-Martin, notamment pour créer de nouveaux espaces utiles au moment des rénovations des collèges de Malleray et Bévillard.

En cas de refus par le Conseil général, le dossier retournera sur le bureau du Conseil communal pour la deuxième fois et prendra un retard supplémentaire au vu du changement de législature en fin d'année 2022.

## **5. Conclusion**

Le Conseil communal estime que ce projet correspond aux objectifs fixés par le Conseil général et va dans le sens d'une amélioration certaine de nos infrastructures scolaires. Le coût du projet est réduit de manière drastique en passant de CHF 19'751'500.00 à CHF 13'000'000.00. L'engagement d'un crédit-cadre de cette nature est raisonnable en regard des ambitions affichées. Il peut entrer dans une planification financière à long terme, pour autant que la quotité d'impôt passe de 2.00 à 2.20, ceci afin de pouvoir supporter l'ensemble des investissements planifiés.

Au final, le Conseil communal estime qu'il s'agit d'un projet d'avenir et que celui-ci constituerait une plus-value intéressante pour la commune en général et la jeunesse en particulier. Il propose de valider cette deuxième mouture et, ainsi, de laisser les citoyens décider dans les urnes.

**AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL**